
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 juin 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0975

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2017, en y ajoutant les articles 20.052, 20.053, 30.011, 40.012 et 60.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0976

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0977

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems, inc., fournisseur unique, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162626001

CE17 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe de sécurité Garda SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017, plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15668;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente à partir de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1175147001

CE17 0980

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de pantalons droit et cargo;
- 2 - d'accorder à CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15996 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176133002

CE17 0981

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 462 311,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection du monte-charge no 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, située au 8585 de La Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Ascenseurs Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 440 296,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5899;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175277002

CE17 0982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et ACCEO Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) d'un montant de 41 245,42 \$, à compter de 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176469002

CE17 0983

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Necando inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15964 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175139001

CE17 0984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à niveau du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou à la dernière version disponible commercialement, avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, conformément à son offre de service en date du 25 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à hauteur de 226 000 \$, taxes incluses, pour 2018, de 492 600 \$, taxes incluses, pour 2019 et de 605 100 \$, taxes incluses, pour 2020 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176634001

CE17 0985

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune, pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5;
- 3- d'accorder à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la STM;
- 4- d'imputer les dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164338003

CE17 0986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1175954002

CE17 0987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Current powered by GE., fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 456 220,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15727 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173113001

CE17 0988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 758 132,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Constructions et pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 647 132,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258210 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177231049

CE17 0989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc.(CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177231060

CE17 0990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de résilier le contrat accordé à Construction Cyvex inc. (CM15 0777) pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à la suite de l'appel d'offres public 289001 ;

2 - d'autoriser une dépense de 10 849 378,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 823,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289002 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231035

CE17 0991

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 115 964,90 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les services de construction Démo Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 442,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5908 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175374002

CE17 0992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et pavage Jeskar inc. (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02 \$ à 7 721 342,97 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177231055

CE17 0993

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, une dépense de 496 500 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc et de voirie dans la rue Nazareth, entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214726;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1171009015

CE17 0994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 868 553,60 \$, taxes incluses, représentant 96,12 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 734 494,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326801 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231058

CE17 0995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 182 135,72 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 281 164,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44001;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1176947001

CE17 0996

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 015 192,02 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 190 104,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1176947002

CE17 0997

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 595 139,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 890 686,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-44003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176947003

CE17 0998

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm, entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet;
- 3 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 742 695,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10216;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177631001

CE17 0999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 419 107,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 540 442,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209205 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231039

CE17 1000

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 571 700 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark du Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 247 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402420;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1171009014

CE17 1001

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 147 295,85 \$, taxes incluses, pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder, au seul soumissionnaire, Électricité Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 758 680,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214722;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1171009008

CE17 1002

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 564 119,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 222 619,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334702;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177231050

CE17 1003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 787 131,42 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue de Castelnau, de la rue Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 631,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177231056

CE17 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 681 529,91 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 679 655,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231044

CE17 1005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 13 903 345,01 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 323 577,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321701 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177231045

CE17 1006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Systematix Technologies de l'information inc. (CG16 0310) pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63 \$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1170019001

CE17 1007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1176413001

CE17 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard, pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176413002

CE17 1009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG16 0568) pour l'audit des états financiers de l'exercice 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ à 1 483 264,31 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1170029005

CE17 1010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 120 273,99 \$, taxes incluses, pour des services de gestion, de coordination et d'installation de luminaires DEL 3000K dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Energère, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 220 273,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16015;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173113002

CE17 1011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel In Fidem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 214 335,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16115 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1174114002

CE17 1012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente-cadre (Quad Windsor) entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développement inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue St-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ce, selon les modalités, prix et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'approuver la modification à la lettre d'engagement du 7 octobre 2014 signée par Tour TDC Développement inc., afin que l'obligation de réaliser 45 logements abordables dans le projet Quad Windsor soit retirée, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées dans le cas où la vente par Tour TDC Développement inc. à la Ville de Montréal des immeubles constitué des lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se réalise, le tout selon les conditions prévues au projet d'entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1161368012

CE17 1013

Vu la résolution CA17 08 0155 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un projet de quatrième amendement à la convention de prêt intervenue entre la Ville et Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$, représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999;
- 2- de renouveler la convention de prêt jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1172431001

CE17 1014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Modification No 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal (CG16 0618), à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177666002

CE17 1015

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3;

Attendu qu'une Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'autoriser le paiement du coût des options (ligne de relève) au montant de 1 394 745,63 \$, taxes incluses, dès le 1^{er} juillet 2017;
- 3 - d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. À cet égard, une somme de 7 263 787,10 \$, taxes incluses, est réservée à cette fin et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177526016

CE17 1016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 \$, taxes incluses, en espèce (482 942,50 \$ net) et de 300 000 \$ en nature;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1173983001

CE17 1017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG13 0233;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., son liquidateur, et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement constitué des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, et conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2018 au montant de 535 400 \$ pour les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1161195011

CE17 1018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de servitude par destination et de vente par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'immeuble avec les bâtiments dessus érigés situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver, préalablement à la signature de l'acte de servitude par destination et de vente, un projet d'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour lequel la Ville agit comme intervenante, afin d'en accepter les termes et de prendre à sa charge les frais administratifs de l'acte, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet d'entente de services pour certains locaux du 209-251 avenue des Pins Ouest à Montréal (connu comme le Site Conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph) entre la Ville et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de services;
- 4- de ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph le 6 mars 2017, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et de ratifier le contrat de services professionnels qui en découle, intervenu le 23 février 2017 entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice;
- 5- d'approuver une dépense de 14 450 000 \$, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, pour et à l'acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, tel que prévu à l'intervention du Service des finances;
- 6- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de 1 500 000 \$ pour l'entretien de l'immeuble à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce de manière récurrente;
- 7- d'approuver un projet de bail à court terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant à la signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mars 2019, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à court terme;
- 8- d'approuver un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, débutant le 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2038, avec une option de renouvellement de 5 ans, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail à long terme;
- 9- l'acquisition du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) par la Ville est conditionnelle à la renonciation par le CHUM à son droit de premier refus à l'égard de la propriété des RHSJ, le tout, conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;
- 10- l'acquisition est également conditionnelle à la signature par le CHUM et les RHSJ de l'acte d'établissement et de reconnaissance de servitudes conformément au projet d'acte joint à l'intervention de la Direction des Affaires civiles;

11- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1174315002

CE17 1019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

i- Pour les parcelles situées au côté est du boulevard Pie-IX :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-26, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-27, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-28, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-29, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 085 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-30, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-31, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-32, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-33, joint au présent dossier décisionnel;

- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 5 520 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-34, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-35, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 5 305 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 plan d'expropriation 401060-0020-36, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-37, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-60, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-59, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-61, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-67, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-58, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-57, joint au présent dossier décisionnel;
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-56, joint au présent dossier décisionnel;

- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-62, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-55, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-54, joint au présent dossier décisionnel;
- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 215 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-53, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-52, joint au présent dossier décisionnel;
- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-63, joint au présent dossier décisionnel;
- 26- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-51, joint au présent dossier décisionnel;
- 27- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-50, joint au présent dossier décisionnel;
- 28- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49, joint au présent dossier décisionnel;
- 29- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-48, joint au présent dossier décisionnel;
- 30- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-47, joint au présent dossier décisionnel;
- 31- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-46, joint au présent dossier décisionnel;

- 32- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 216 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan 401060-0020-45, joint au présent dossier décisionnel;
 - 33- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation 401060-0020-44, joint au présent dossier décisionnel;
 - 34- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de parties du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de servitudes temporaires de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du feuillet 1/2 et articles 1 à 4 du feuillets 2/2 du plan d'expropriation 401060-0020-43, joint au présent dossier décisionnel;
 - 35- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 784 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-42, joint au présent dossier décisionnel;
 - 36- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 785 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-41, joint au présent dossier décisionnel;
 - 37- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 786 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-40, joint au présent dossier décisionnel;
 - 38- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-39, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
 - 39- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-38, joint au présent dossier décisionnel;
- ii- Pour les parcelles situées au côté ouest du boulevard Pie-IX :
- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-73, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
 - 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-74, joint au présent dossier décisionnel;
 - 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-68, joint au présent dossier décisionnel;

- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 212 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-69, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-75, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-76, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-64, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-77, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-65, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 213 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-66, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-70, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-71, joint au présent dossier décisionnel;
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de 2 servitudes temporaires de construction sur une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-78, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-79, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-80, joint au présent dossier décisionnel;

- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-81, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 217 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-72, joint au présent dossier décisionnel;
- iii- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- iv- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- v- d'autoriser la dépense maximale de 2 415 032,20 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- vi- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177310003

CE17 1020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., à des fins de bureaux, des locaux d'une superficie d'environ 41 070 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1175323004

CE17 1021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention entre la Ville et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation de l'entrée de quartier Mercier-Est, la portant ainsi à 133 500 \$;
- 2- de recevoir de la part de l'organisme un montant de 119 600 \$ à titre de revenu;

- 3- d'approuver un budget additionnel des revenus et des dépenses de 119 600 \$ (affectation aux activités d'immobilisation);
- 4- d'autoriser un virement de 283 100 \$ vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1145917007

CE17 1022

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 22 100 \$ à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1171654011

CE17 1023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses, et autoriser le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses, devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de 361 504 \$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894 \$, taxes incluses, ainsi qu'un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006 \$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709 \$, taxes incluses.

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1176775002

CE17 1024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 244 693,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 199 522,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177091003

CE17 1025

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 600 000 \$, taxes incluses, à la Maison du développement durable pour la réalisation d'activités, dans le cadre du volet mobilisation citoyenne du plan Montréal durable 2016-2020 et d'autoriser le versement de ce montant comme suit :
 - un montant de 150 000 \$ payable à la signature de la convention, en 2017;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2018 et un autre montant de 75 000 \$ payable le 1^{er} juin 2018;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2019 et un autre montant de 75 000 \$ payable le 1^{er} juin 2019;
 - un montant de 75 000 \$ payable le 31 janvier 2020, un autre montant de 50 000 \$ payable le 1^{er} juin 2020 et un dernier montant de 25 000 \$ payable le 15 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau du développement durable;
- 4 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018, 2019, 2020, d'un montant de 150 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 5 - de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention

6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1174864001

CE17 1026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Expérience collective, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement « Village éphémère », du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, un terrain connu sous le nom 50-150, rue de Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie approximative de 4 170 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1170515001

CE17 1027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 592,8 mètres carrés, situé entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1161368016

CE17 1028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 337 476,52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Neolect inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 607,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214725;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1171009010

CE17 1029

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation de travaux d'aménagement du parvis au pourtour de l'édicule du métro Jarry, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1171637001

CE17 1030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 650 000 \$ à OBNL Congrès Metropolis 2017, remboursable à la Ville, en tout ou en partie, à compter de la date où il aura effectivement encaissé un revenu de trois millions deux cent milles dollars, incluant le versement de la Ville de 650 000 \$ pour lui permettre d'organiser le congrès Metropolis à Montréal en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'amendement à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177044002

CE17 1031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1173220001

CE17 1032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'offrir au conseil d'arrondissement de Lachine de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 199 703 \$ pour la prise en charge de la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$;
- 3 - d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines pour la prise en charge de la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, et ce, à compter de l'acceptation de la présente résolution par le conseil d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176096001

CE17 1033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173052002

CE17 1034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2017 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017 et reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173052001

CE17 1035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) pour un mandat de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177615001

CE17 1036

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 678,14 \$ relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au *Intelligent Community Forum Summit 2017* qui se tiendra à New York (États-Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173233001

CE17 1037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social »

Adopté à l'unanimité.

30.007 1173430006

CE17 1038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 intitulée « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176307003

CE17 1039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier la résiliation du bail 8145-001 intervenue entre la Ville de Montréal et Service de Remorquage Direct inc. (CG12 0112), en date du 30 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1173219007

CE17 1040

Considérant que le 1er juin 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA :

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 1er juin 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2036;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1171629003

CE17 1041

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 4 448,46 \$ relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de Ville responsable du dossier vélo, du 13 au 22 juin 2017, pour participer à la conférence Velo-city 2017, du 13 au 16 juin 2017, à Arnhem-Nijmegen aux Pays-Bas, ainsi qu'au Master Class qui se tiendra à Copenhague au Danemark, du 19 au 21 juin 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1177034001

CE17 1042

Vu la résolution CA17 26 0105 du conseil d'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177219001

CE17 1043

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170112003

CE17 1044

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1170746001

CE17 1045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la Société de transport de Montréal sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1173558011

CE17 1046

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice finance 2017) (RCG 16-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1173843002

CE17 1047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1167400001

CE17 1048

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les calèches », et de recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1173200002

CE17 1049

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1170387004

CE17 1050

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1173962001

CE17 1051

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de consultation publique, tenue le 24 mai 2017, par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le Projet de règlement P-17-055;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1166968004

CE17 1052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1173599002

CE17 1053

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1164869005

CE17 1054

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les états financiers 2016 de BIXI Montréal en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174368007

CE17 1055

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174346003

CE17 1056

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1173570004

CE17 1057

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1171615001

CE17 1058

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1172673001

CE17 1059

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord – Projet de règlement P-04-047-175.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1171079005

CE17 1060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de redéveloppement de l'Hôpital de Montréal pour enfants – Projets de règlement P-16-082 et P-04-047-178.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1171079006

Levée de la séance à 10 h 46

70.001

Les résolutions CE17 0975 à CE17 1060 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville